

M. Cardinal est un vieux serviteur de l'ancienne Chambre d'assemblée. C'est le fidèle gardien de toutes les archives ; il est chargé spécialement de la direction des messagers ; il est responsable de la régularité des messages et de la tenue en ordre parfait de tout l'intérieur de l'édifice. C'est un fonctionnaire indispensable et inappréciable. Il est assisté d'un certain nombre de messagers, presque tous canadiens-français, qui remplissent leurs devoirs avec célérité et de la manière la plus ponctuelle ; ces employés ont beaucoup plus d'ouvrage qu'avant l'union.

*Bureau de poste.*

Inutile d'en parler ; les députés sont en mesure de savoir jusqu'à quel point le service postal de la Chambre est bien rempli.

CONCLUSION.

Nous croyons avoir complètement développé et démontré la proposition que nous nous étions fait fort d'établir, à savoir : qu'il serait impolitique, dans les circonstances actuelles, de faire peser une réduction sur les traitements affectés aux fonctionnaires des Communes ; que le moyen, le seul moyen effectif d'opérer des économies réelles dans le service de la chambre, est de n'employer que des officiers capables, honnêtes, intégrés, fidèles et bien rétribués ; que le zèle de ces derniers devra nécessairement s'accroître dans la proportion de la confiance que la chambre placera en eux ; que le personnel attaché aux Communes est composé d'hommes intelligents et dévoués, fait que M. L'Orateur plus que tout autre serait en mesure d'appuyer au besoin de son témoignage ; enfin que l'adoption du Rapport du Comité des Dépenses contingentes aurait l'effet direct d'en ruiner partiellement un grand nombre, d'en jeter plusieurs sur le pavé sans indemnité, et d'infliger à tous un châtement immérité en échange de leur longue carrière, de leurs travaux incessants, et de leur sollicitude pour la chose publique.

Nous croyons aussi avoir fait ressortir l'injustice flagrante que l'on commettrait à leur égard, non-seulement en leur enlevant une grande partie de leurs salaires, mais encore en les plaçant dans une position bien inférieure à celle que devront occuper les officiers du service civil en vertu du Bill qui est à la veille de devenir loi. Et nous n'hésitons pas à prédire que si l'on élimine le nombre d'employés qui est désigné, l'on portera une rude atteinte au fonctionnement régulier de l'organisation active de la chambre. Nous adjurons donc les Députés de bien vouloir faire une enquête minutieuse sur tous les faits liés à l'administration du service des Communes, avant que de sanctionner un principe dont l'application pèserait si fatalement sur une classe d'individus qui n'a que son dévouement à opposer aux rigueurs dont on veut la frapper.

Des hommes éloquents, des hommes distingués, en France et en Angleterre, ont envisagé la question à notre point de vue ; des volumes ont été écrits à ce sujet dans ces deux pays ; c'est donc que l'on attachait une importance majeure aux relations intimes qui doivent exister entre l'organisation administrative et l'organisation sociale. Mais pourquoi sortir de notre Puissance déjà si grande et si respectée, pour aller chercher sur le sol étranger des cœurs bien nés qui se sont faits la seconde providence des fonctionnaires publics ?

Un des enfants les plus célèbres de la Verte-Erin, celui que l'Hon. M. Chauveau a baptisé du nom de Roi de l'éloquence en Canada, celui qui vient de descendre au tombeau frappé par la balle d'un lâche assassin, celui que nous pleurons tous, ce député martyr, l'Hon. Thomas D'Arcy McGee, toujours fidèle à son rôle de défenseur du faible, n'a pas craint de plaquer sous sa tutelle ces mêmes employés des Communes du moment qu'il crut entrevoir le danger qui les menaçait. Cet homme d'Etat qui, deux fois, avait été ministre, savait bien apprécier les sacrifices que doit faire le pays en récompense des labeurs et du zèle de ceux qui consacrent leur existence à la carrière des emplois publics. Pendant de nombreuses années, il avait pu, comme Législateur, apprécier à leur juste valeur les services des fonctionnaires actuels de la chambre des Communes. Aussi fut-il, en cette circonstance, le premier sur la brèche, dès qu'il put constater que le projet de réduction actuellement soumis à la considération publique, cachait dans ses plis le germe apparent d'une injustice. Écoutez les paroles pleines d'onctueuse affection qu'il prononçait le